

en ligne en ligne

BIFAO 71 (1972), p. 161-179

Guy Wagner

Inscriptions grecques du dromos de Karnak (II) [avec 3 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782	724710922	Athribis X	Sandra Lippert
9782	724710939	Bagawat	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782	724710960	Le décret de Saïs	Anne-Sophie von Bomhard
9782	724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas
9782	724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène
médiévale			
9782	724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782	724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à	
l'étranger (BAEFE)			
9782	724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

INSCRIPTIONS GRECQUES DU DROMOS DE KARNAK (II)

Guy WAGNER

LE ΓΝΩΜΩΝ ΤΕΛΩΝΙΚΟΣ DE L'AN VIII DE DOMITIEN (15 AOÛT 89 p.C.)

Au milieu du mois de novembre 1970, M. J. Lauffray, Directeur du Centre Franco-Egyptien des temples de Karnak, mettait à jour sur le dromos, devant le 1^{er} pylône, une très grande inscription grecque composée de deux fragments. Il a bien voulu faire appel à nous pour procéder, sur place, à son nettoyage et à son étude. M. S. Sauneron, Directeur de l'IFAO nous a envoyé sur place. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

La stèle se trouvait exactement dans l'allée des sphinx, aux pieds des onzième et douzième sphinx de la rangée Nord, en comptant à partir de l'Est, c'est-à-dire du 1^{er} pylône. Elle gisait sur un niveau du sol antérieur au réaménagement des sphinx. Les coordonnées des fiches suiveuses du Centre Franco-Egyptien sont : VP./40/50.

L'inscription est gravée sur une stèle cintrée en grès gris dont le sommet, légèrement applati, forme une ellipse; hauteur de la partie cintrée : 60 cms.; largeur : 113 cms.; circonférence du cintre : à peu près 180 cms.

Hauteur de la stèle dans son état actuel : 90 cms. La hauteur totale atteignait probablement 160 cms. mais pouvait aller bien au-delà. Epaisseur : de 10 à 20 cms. Hauteur de la surface inscrite : 82 cms. (compte non tenu du grand A qui surmonte toute l'inscription). La largeur de la surface inscrite augmente depuis le haut jusque vers le milieu du cintre sous forme de paragraphes dont les bords droits et gauches descendent en escalier. Le quatrième et dernier paragraphe occupe toute la largeur de la stèle, moins une bordure à gauche (?) et à droite. Largeur du 1er paragraphe : 57 cms.; largeur du 2e paragraphe : 84 cms.; largeur du

Bulletin, t. LXXI.

3° paragraphe: 93 cms.; largeur du 4° paragraphe, c'est-à-dire du reste de l'inscription: 104 cms.

Hauteur moyenne des lettres : de 1 à 1,5 cms. Certaines lettres sont parfois plus hautes $(\varphi, \iota, \upsilon)$: jusqu'à 2,5 cms. Interlignes : de 1 à 1,5 cms.

Il faut noter que l'A a la barre droite (à l'exception du grand A qui surmonte le texte et où elle est oblique) que ε et C sont lunaires, que θ est traversé par une barre droite, que Π a les deux branches égales sans que la barre ne dépasse à droite ou à gauche, que psi a la forme d'une croix dont la barre horizontale est plus petite et qu'oméga a les branches courbes.

La surface a subi, en son milieu, de graves dommages. Des 38 lignes qui nous restent, seules les dix premières nous sont parvenues intégralement. De la ligne 1 à la ligne 23, cinq ou six incisions verticales plus ou moins profondes (cupules) ont effacé presque tout le texte. Ailleurs ce sont des plaques de grès qui se sont détachées. Une autre de ces incisions s'étend des lignes 28 à 36. Ailleurs, en bien des endroits, l'effritement du grès a, plus ou moins, effacé les lettres sans toutefois les faire disparaître entièrement. De là vient le très grand nombre de lettres pointées et de conjectures (1).

LE ΓΝΩΜΩΝ ΤΕΛΩΝΙΚΟΣ

L'inscription se définit à la ligne 4, après la datation, la titulature de Domitien et un martelage qui portait sûrement sur le nom du préfet Mettius Rufus, comme un γνώμων τελωνικός τοῦ νομοῦ; ces mots, isolés du martelage précédent, se détachent véritablement au-dessus du reste du texte et en constituent le titre. Nous comprenons ce titre ainsi : Tarif fiscal du nome Péri-Thèbes. Il n'est donc pas étonnant de trouver un γνώμων dont les dispositions concernent tout le nome sur le dromos de Karnak où la stèle se trouvait tout naturellement dressée, suivant le principe bien connu que le dromos était l'endroit le plus en vue.

L'inscription est surmontée d'un grand A. L'indication est précieuse. Probablement faut-il comprendre que le $\gamma v \dot{\omega} \mu \omega v$ se poursuivait sur une autre stèle

(1) Pour les commodités de la typographie des drachmes (l. 14) et le chiffre 9 le koppa la lettre ζ nous a servi à représenter le sigle (l. 11).

qui était donc numérotée B. Cependant il ne faut pas exclure la possibilité qu'A désigne simplement le premier exemplaire du $\gamma v \dot{\omega} \mu \omega v$. Quoi qu'il en soit il existait au moins une autre stèle, B, sur laquelle se trouvait soit la même inscription que la nôtre, soit sa suite. Si B est la suite d'A il faut espérer la découvrir sur le dromos de Karnak, si B est le double d'A il faut le chercher ailleurs dans le nome.

Nous avons numéroté les lignes du texte de 1 à 38 à l'exclusion du chiffre A qui surmonte toute l'inscription.

Notre étude de cette inscription a été grandement facilitée par un immense « latex » que M. Claude Traunecker a bien voulu nous faire. Plusieurs fois le « latex » nous a permis de résoudre des difficultés de lecture qui avaient résisté à l'examen de la pierre elle-même.

```
Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ Οὐεσπασιανοῦ
                                                                                                                                                       υίοῦ Δομιτιανοῦ Σεβαστοῦ [Γερ]μανικοῦ έτους
                                                                                                                                                       ογδόου μηνδε Καισαρείου πβ [[......
                                                                                                                                                       []..... Τρώμων τελωνικός τοῦ νομοῦ.
                                                                                       \Gammaνα\phiικῆς \cdot έ\phi' \mathring{\phi} ἀπαιτήσει \mathring{\delta} τελώνης ἕκαστον ἄνδρα κατὰ μῆνα < \delta \cdot ἐπὶ δὲ
                                                                                       τοῦ 👉 Τιβερίου Καίσαρος έχει[ρ]ογράφησαν έαυτοὺς ἐπικεκλακέναι ἀνὰ λόγον
                                                                                    . . δε τῷ 🗲 Νέρωνος ἐγλαβόντε[s] εν. . [....]σε[.]καὶ παρὰ τῶν ἐπιδημούν[των] ἐπιξένων ἀπαιτεῖν
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               νέαν πρίο σοδον
                                                                παντοπολών · έ\phi '\tilde{\phi} ἀπαιτήσ[ε_l] \dot{\phi} τελώνης ἕκαστον έργαστήριον κατὰ μῆνα < \delta · έ\dot{\alpha}ν \delta\dot{\epsilon}
                                                                καὶ ἔλαιον πωλ\tilde{\eta} < \varsigma · ἐπὶ δέ τοῦ \varsigma ← Tιβερίου Καίσαρος ἐχειρογρά\varphiησαν ἐαυτοὺς ἐγλαβόλ\pi[.]\varsigma
                                                                έπικεκλακέναι έαυτοὺς τὰς [τῆς ε]ἰσπρά[ξ]εως <χ·ώς δ' αὐτοὶ ἐπὶ τοῦ τ΄ και τῶν ἀνὰ χεῖρα παντοπο)
10
                                                                   \overline{\mathbf{Z}} \mathbf{T} \widetilde{\mathbf{Z}} \mathbf{T} \widetilde{\mathbf{Z}} 
                           \frac{\Delta}{\kappa \epsilon \rho \alpha \mu \epsilon' \omega \nu} κερ\left[\dots κατ] α την συν \left[\eta' \theta \epsilon \iota\right] \alpha \left[\nu \dots\right]ό τελ \left[\omega \nu\right]ης κερ\left[\alpha \nu \dots \epsilon\right] \pi δε\left[\tau \circ \overline{\nu} \sigma' \right] T\iota \beta \epsilon \rho \iota \sigma \nu Κα\iota \sigma \alpha \rho \sigma \nu
                             κεχειρογραφ[ή]κ[ασι οἰ κε]ραμε[ῖε.....]ν τὰε ἐπικειμ[έναε.....]πρ. [....]α.(.)νι ἔωε δὲ ὁ βα
                           σιλικὸς γραμμα[τεὺς....]αμε[....]κε[...]ισ[....]οις[....]οις[....]οις[....]ες εντῆς εργασίας ζ\Phi
                          οἰνοπολῶν· [κατὰ τὴν συν] ή [\thetaειαν . . . . . ] ὁ τελ [ών] ης κ. [ . . . . . . . . . ] κεραμ[ί] ον ἔως δὲ ὁ βα
                           σιλκό[s] γραμμ[ατεὺs....]χ[...τ]ης διοικήσε[ωs....].[....].[....].[...]ο ομ vacat
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              ].... b

    \dot{\alpha}\pi\alpha\iota\tau[\eta]\sigma[\ldots]\alpha[\ldots]

                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             ]\chi[ ]\tau\eta\psi...[
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        35 lettres
                            έχλημ\piτω[ρ......
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        35 lettres
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             \eta \nu \dots (1)
                            \  \, \text{ atà } \ \tau[o] \tilde{v} \ [\gamma v] \omega \mu o v [os] \dots \dots [\dots] \dots v \dots [\dots] \dots \psi \dots o v [\dots] \dots [\dots] \dots [\dots] \dots [\dots] \dots \tilde{v} \tilde{s} \ \tau \iota \mu \tilde{\eta} [s] \dots [\dots] \dots [
                          χ[.]έναι συνημμεν.ω...[...].[...]υς [....]υς [...]νη[...] Λ[.]τ[o|\~{\it 0} μην[...] [...]
                           \bar{\rho}[\ldots] \stackrel{\text{\tiny d}}{=} \hat{u} \stackrel{
                           TaQn[\ldots < .] \cdot \dot{\epsilon}\pi[i] \delta \dot{\epsilon} To\tilde{u} C \leftarrow [T]_i[\beta \epsilon]\rho i[o]_v K\alpha i\sigma[\alpha \rho os] x[\epsilon \chi \epsilon \iota \rho]_o \gamma \rho \alpha \phi[\eta] x \dot{\epsilon} v \dot{\alpha}_i oi \dot{\epsilon}\gamma \lambda [\eta] \mu \pi \tau o \rho \epsilon s \Lambda \cdot [\eta]_o \gamma \gamma \delta i
                           \piα[.....]\sigma[....]\sigma[....]\sigma[....]\sigma[....]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[...]\sigma[\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]\sigma[...]
                        + \angle καὶ κρότων[o]ς [\ldots, \Lambda] \dot{\varepsilon}[\gamma]λημπτ[\cdot, \rho, \ldots]. \dot{o}i \cdot \cdot \varepsilon \cdot (\cdot)α\cdot \cdot oνσυ[\cdot]μ\cdot \cdot \Lambda[\cdot] [\cdot] απαιτει[\cdot]
                           τῷ τ΄ Τιβ[ερίου] K[\alpha]ί[\sigma]α[ρος...]μπ[\sigma]ι[\sigma]α[ρος...]μπ[\sigma]ι[\sigma]ειρογρά[\sigma]ησεν αὐτο[\sigma]ς διατρά[\sigma]ς έκ τοῦ ἰδ]ίου
                           τὸ προκείμενο[ν] κε\varphiά[λαιον.....]. Cων[......]τῆς ε..CC....τὴν τε[λ[ευτὴν τ[
                           τὰ ὀψολόγια τ[\tilde{\eta}]ς πρὸς χρείαν[\ldots]τοῦ δ[\ldots]εκ[\ldots]ξειρ[
                           τοῦ μη[.]νὸς ἡμέρας. ἐὰν δὲ π[......]υσας ἡμέρας[.]. ησι. [
                          \gammaησ\dot{\omega}[s] εἰ ἡμέραs<\iota: \dot{\omega}s δὲ οἱ ἀνε\pi[ίκριτοι τ\tilde{\omega}ν ἀ]νὰ χεῖρα ἀνδρ\tilde{\omega}ν \overline{\nu}ε[
                                < 
ho + εγ δε της υπεμου γεγον[υί]ας.[\ldots].πρ\ldots[\ldots]
                           έριοπολών κατά την συνήθειαν ώς \delta[\ldots] κων [\ldots]
                             την της κουράς των δέ[.]λοιπών δω[....]C!.[.....]
                           πεται ὁ τελώνης. ἐπὶ δ[ἐ τ]οῦ τ Τιβερί[ου] Κα[ίσαρος] ἔχε[ιρογράφησαν ἐαυτοὺς ἐγλαβόντες
                         επιμεμερικέναι πρὸς ἀνάλογον συνηθ[εία]ς ἀ[π]ὸ Μεσ[ορή
                           νεκροτάφων· κ[a]τ[\grave{a}] τ[\grave{n}]ν συνήθειαν· έπὶ δ[\grave{\epsilon} τ]ο[\~{v}] σ[Τιβερίου Καίσαρος έχειρογράφησαν
                            έαυτους εγλα[βόντες κα]τὰ την συνήθει[α]ν ε[πικεκλακέναι έαυτους
                            ..]μου συν.[.....]. φι ∠ έως ∠ .[
```

- L. 2. On distingue encore très vaguement $\Gamma \varepsilon \rho$.
- 3. Après $n\beta$, martelage jusqu'à la fin de la ligne. On devine que la première lettre martelée est $\in (\hat{\epsilon}\pi i)$.
- 4. Au début de la ligne, suite du martelage (environ 14 lettres). Traces du Γ et du premier ω de $\Gamma \nu \dot{\omega} \mu \omega \nu$.
- 5. $\Gamma \nu \alpha \varphi \iota \nu \tilde{\eta} s$: les lettres sont nettement plus grandes, plus hautes que dans le reste du texte; il semble que le lapicide ait voulu détacher ce premier mot du $\gamma \nu \dot{\omega} \mu \omega \nu$; en dessous de la barre du Γ , une autre barre parallèle (F): le lapicide a-t-il voulu graver un E carré? Le sigle des drachmes < se distinguera toujours aisément du sigma lunaire C.
- 6. Dans le signe \leftarrow on reconnaît nettement un stigma (cf. 1. 9, $< \varsigma$, 6 drachmes) et \angle . $\mathring{\epsilon}\pi\imath\imath\imath\epsilon\imath\lambda\alpha\imath\imath\acute{\epsilon}\imath\imath\imath\imath$ est sûr.
- 7. Cette ligne est surajoutée. Visiblement le lapicide l'avait oubliée. La hauteur moyenne des lettres est de 0,5 cm. Traces d'une première lettre au début de la ligne, puis une lettre ronde, C ou ϵ , devant $\delta \epsilon$ $\tau \omega$. Le signe ϵ que nous pensons reconnaître est ici un peu différent : ϵ et semble confirmer qu'il faille le décomposer en ϵ et ϵ . Après ϵv , deux lettres rondes. Lire $\epsilon n\lambda \alpha \beta \delta v \tau \epsilon s$. $\epsilon n\rho \delta \sigma \delta \delta v$ est très douteux, $\epsilon n\rho \delta \sigma \delta v \delta v$ est exclu.
 - 8. Lire παντοπωλῶν.
- 9. Le lapicide a gravé KAICAPOC. A la fin de la ligne, $\varepsilon \gamma \lambda \alpha \beta \delta \Lambda \Pi$]. Le lapicide, qui ne comprenait pas ce qu'il gravait, a lu $\Lambda \Pi$ pour NT. Il faut lire $\dot{\varepsilon} \kappa \lambda \alpha \beta \dot{\delta} v \tau$ [.] $\dot{\varepsilon}$.
- 10. τὰς $[τ\tilde{\eta}s \ \varepsilon]$ ἰσπρά $[\xi]$ εωs est douteux mais $<\chi$ est sûr. Après παντοπο le signe de l'abréviation) : lire παντοπο(λῶν) pour παντοπω(λῶν).
- 11. Après $\tau \circ v$, [.]v[.] et une lettre ronde. Plus loin, peut-être $] \acute{\epsilon} v \alpha \iota$. 9ς sont un peu effacés, mais assez clairs. $\epsilon \iota \varsigma$ est douteux.
- 12. Au-dessus de $\kappa \varepsilon \rho \alpha$, un grand Δ . Peut-être s'agit-il du chiffre qui devait servir de repère au début du quatrième paragraphe de l'inscription. Après $\tau \varepsilon \lambda \left[\omega v \right] \eta s$ peut-être $\kappa \varepsilon \rho \alpha \mu \varepsilon \left[...\right]$
 - 13. On pourrait éventuellement lire $\pi \rho o [\dots \Pi] \alpha o i \nu i$ ou $\lambda [\alpha \nu \nu i]$
 - 14. A la fin de la ligne, un sigle suivi de Φ .
- 15. Lire οἰνοπωλῶν. Le mot est très effacé mais c'est bien ce qu'il faut lire. κεραμ[i]ου est douteux.
 - 15-16. Lire $\beta \alpha / \sigma i \lambda \langle i \rangle$ πός

- 16. Il semble que le lapicide ait gravé $\delta \iota \rho \iota n \nu \sigma \varepsilon$. A la fin de la ligne, peut-être $]\pi \rho . \rho \mu$. Entre les deux o, une lettre qui pourrait être π ou $\chi \rho$. Naturellement on cherche des traces de lettres après $-\rho \mu$ mais il semble bien qu'il n'y en ait pas.
 - 17. A la fin de la ligne, des traces insignifiantes de lettres.
- 18. Lire ἐπλήμπτωρ. Vers le milieu de la ligne, traces insignifiantes de lettres.
- 20. Il manque la partie ronde de ϵ' ; après le signe, peut-être $\epsilon \alpha$. La dernière lettre de la ligne est un π ou un γ .
- 21. συνημμεν. ω fait difficulté; on pourrait aussi penser à συνηλλα. εν. ω (MM peuvent se confondre avec ΛΛΛ). Devant ω, un τ ou, à la rigueur, un χ. On pense à des formes de συνάπτω (συνημμένος) ou de συναλλάσσω (συηλλάγην ou συνηλλάχην). Pourtant aucune de ces formes ne peut convenir. Il doit y avoir une faute du lapicide. A la fin de la ligne, του μηνο[s est possible.
 - 22. Après \(\bar{\rho}\) un autre chiffre dans la lacune.
 - 23. Lire ἐκλήμπτορες.
- 25. Si la première lettre est ψ , il est différent du ψ de $\delta \psi \circ \lambda \delta \gamma \iota \alpha$ (la barre horizontale est beaucoup plus longue). Après +, un sigle \angle . Lire $\dot{\varepsilon}[n]\lambda \dot{\eta}\mu\pi\tau[$. Après $\varrho\iota$ peut-être un sigle. A la rigueur on pourrait lire ensuite $\dot{\varepsilon}\chi\chi\alpha\iota\varrho\nu$.
- 26. $\pi \varphi \iota$, devant le sigle \angle , bien qu'un peu effacés, sont sûrs. Lire $\delta \iota \alpha \gamma \rho \dot{\alpha} \varphi \varepsilon \iota [\nu]$.
- 27. Peut-être $\rho \in \omega v$. Après $\tau \eta s$ il ne reste que des traces très effacées de lettres.
 - 28. Il ne semble pas que l'on puisse lire autre chose que προς χρείαν.
- 29. Entre $\mu\eta$ et |pos il y avait probablement à l'origine un trou dans la pierre. Sans doute ne faut-il pas chercher à restituer une lettre dans la lacune. Au-dessus du ρ de $\dot{\eta}\mu\varepsilon\rho$, un trait. En supposant même que αs soit mal lu, on ne voit pas ce que serait $\dot{\eta}\mu\varepsilon$ si $\bar{\rho}$ était un chiffre. Il s'agit d'une abréviation.
 - 30. Peut-être $|\pi|\alpha i$? Sans doute $\alpha \nu \varepsilon \pi [i]$.
- 31. Après le signe des drachmes, un sigle : $\frac{1}{2}$ composé d'un sigma lunaire surmonté d'un ρ renversé. On lit ensuite : + (ou ψ) $\varepsilon \gamma \delta \varepsilon \gamma \eta \varepsilon \gamma \Gamma$ (ou 0) $\varepsilon \mu \circ \nu$, mais $\tau \eta \varepsilon$ pourrait aussi être $\pi \iota \varphi$ ou $\tau \iota \chi$. Plus loin peut-être :]. $\pi \rho \varphi$. [.
 - 32. Lire ἐριοπωλῶν. Devant ϰων, une lettre illisible.

- 33. Entre $\delta \varepsilon$ et $\lambda o \iota \pi \omega \nu$, il y a de la place pour une lettre mais le sens invite à penser que le trou dans la pierre était ancien. Après]CI, une lettre ronde σ , ε ou θ .
- 34. Ici, comme à la ligne 7, le signe \leftarrow est un peu différent de sa forme habituelle. Le lapicide a d'abord gravé ς , puis \angle .
- 35. $\pi \rho o s$, bien que très effacé, est très probable. A la fin de la ligne, lire probablement $\alpha [\pi] o M s \sigma [o \rho \eta]$.
 - 36. Pour la forme de -, cf. 1. 7 et 34.
 - 37. Lire ἐκλα[.
 - 38. Devant φ_i peut-être la trace d'un μ . Pour $\mu \varphi_i \angle$, cf. la ligne 26.

La titulature et la date du $\gamma v \acute{\omega} \mu \omega v$

La titulature impériale par laquelle commence notre inscription, frappe par son caractère doublement insolite, tant dans son énoncé même que dans ses éléments constitutifs.

La manière dont notre titulature commence, c'est-à-dire l'énoncé pur et simple des titres et noms impériaux au génitif, suivis du nom de l'année et de son ordinal, puis du mois et du jour, est tout à fait insolite. On s'attendrait en effet, à ce que le texte commence par $\hat{T}\pi\dot{e}\rho$ $A\dot{\nu}\tau o\kappa\rho\dot{a}\tau\sigma\rho\sigma s$ $K\alpha\dot{l}\sigma\alpha\rho\sigma s$ $\kappa\tau\lambda...$ ou par $E\tau\sigma s$ suivi de la titulature au génitif. Même l'emploi de l'ordinal pour l'année est beaucoup plus rare que le chiffre lui-même (sauf dans le cas d' $e\nu\alpha\tau\sigma s$).

A titre indicatif nous n'avons trouvé dans les IGRR I, Aegyptus, qu'un seul exemple de ce type de début d'inscription : Aŭτοκράτορος Καίσαρος Τί[του] Λίλιου Αδριανοῦ Αντωνίν[ου] πτλ... (1177 = Milne, Greek inscriptions, p. 42, 9255). Il n'est peut-être pas indifférent que cette inscription soit de Coptos, c'est-à-dire de Haute Egypte, comme la nôtre. Elle se situe entre 138 et 160 p.C.

La titulature elle-même est tout aussi inhabituelle. La titulature la plus fréquente pour Domitien dans les documents grecs d'Egypte est : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Δομιτιανὸς Σεβαστὸς Γερμανικος (nombreux exemples de l'an 1 à l'an 16, cf. P. Bureth, Les titulatures impériales, p. 43-44). Il n'y a pas, à notre connaissance, d'exemple de notre titulature dans les documents grecs d'Egypte. Nous la trouvons en revanche en latin, que ce soit : Imperator Caesar [divi Vespasiani filius Domitianus Augustus], mais sans Germanicus (R. Cavenaille, Corpus Papyrorum

Latinorum, 105, 1; 11 = P. Michigan 432), ou que ce soit, exactement comme ici: Imp(erator) Caesar divi Vespasiani filius Domitianus Augustus Germanicus, pour l'an 11 (R. Cavenaille, op. cit., 104, A, II, 10). Ce dernier document, connu comme le diptyque de Philadelphie, est un édit de Domitien sur les privilèges des vétérans. Cette titulature, avec ou sans Germanicus, est d'ailleurs de règle dans les inscriptions officielles latines (cf. entre autres, les tituli militares de Domitien in H. Dessau, Inscriptiones latinae selectae, I, 1995, 1996, de Coptos, 1997, 1998). Notre titulature, pour inhabituelle qu'elle soit en Egypte, s'explique donc comme une transposition du latin, en tête d'une inscription officielle, des noms et titres de Domitien en langue grecque.

L'inscription est datée de la huitième année de Domitien, le 22 Kaisareios, mois qui correspond à Mesorê, c'est-à-dire le 15 Août 89 p.C.

LE MARTELAGE DU NOM DU PRÉFET

Aux lignes 3-4 se trouve un passage soigneusement martelé qui porte, pour la ligne 3, sur 14 ou 15 lettres et, pour la ligne 4, sur une quinzaine de lettres. On attend à cet endroit le nom du préfet. Or, à la date de notre inscription, c'est M. Mettius Rufus qui était préfet d'Egypte. La première date sûre de sa préfecture est le 3 août 89 (A. Stein, Die Präfekten von Ägypten, p. 44) mais il est possible qu'il ait été en fonction depuis le printemps de la même année (O.W. Reinmuth, A working list of the Prefects of Egypt, in Bulletin of the American Society of Papyrologists IV, 1967, p. 89).

Il faut donc restituer [$[\vec{\epsilon}\pi i]$ Mettlou Poú ϕ ou | $\vec{\epsilon}\pi \alpha \rho \chi$ ou $\Lambda i \gamma \iota \iota \pi \tau$ ou]] ce qui correspond parfaitement à la trentaine de lettres martelées.

Le martelage du nom de ce préfet n'est pas étonnant puisque, comme nous l'apprend A. Stein (op. cit., p. 45), dans deux inscriptions de Koptos, l'une grecque, le fameux tarif douanier de 90, et l'autre latine, le nom de Mettius Rufus a également été martelé (Cagnat, IGRR I, 1183 et CIL III, 13580). Quant à l'inscription des carrières de Gebel Toukh, où le martelage n'a pas eu lieu (Cagnat, IGRR I, 1152), il ne peut s'agir là que d'un oubli dû à l'isolement du site.

Notre texte constitue donc une preuve supplémentaire, s'il en était encore besoin, de la disgrâce dans laquelle était tombé Mettius Rufus auprès de Domitien. Quant

aux raisons qui lui ont valu d'avoir son nom martelé en Egypte elles sont inconnues (cf. A. Stein, op. cit., p. 45-46). Il ne semble pas qu'un autre préfet d'Egypte sous Domitien ait eu son nom martelé.

* *

L'étude du tarif proprement dit, se fera en deux parties. D'abord nous essayerons de comprendre, d'expliquer et de traduire le début du texte qui nous a été conservé, à peu près, intégralement, c'est-à-dire les lignes 5 à 11. Ensuite nous examinerons successivement le reste du texte, bien mutilé, hélas!, et qui ne laisse pas de demeurer si souvent obscur. D'une manière générale cette inscription posera sans doute plus de questions qu'elle n'apportera de réponses et, pour tout dire, dans bien des cas on en est réduit aux conjectures sans aboutir à des certitudes.

Il n'y a pas, à notre connaissance, de parallèle pour cette inscription en Egypte et il n'existe aucun autre $\gamma v \dot{\omega} \mu \omega v \tau \epsilon \lambda \omega v i v \dot{o}s$. Les $\tau \epsilon \lambda \omega v i v \dot{o} \iota v \dot{o} \mu o \iota$ étudiés par Wilcken (Arch. f. Pap. III, p. 185 sqq.) sont un tarif douanier tandis que notre texte est un tarif fiscal qui fixe les impôts et taxes professionnelles, une « Steuerberechnungsliste » et non un « Zolltarif » (F. Preisigke, Fachwörter, p. 44, $\gamma v \dot{\omega} \mu \omega v$). Mais notre texte est bien un $\gamma v \dot{\omega} \mu \omega v$ en ce que, comme le tarif de Koptos (dernière édition in SB 8904), les différentes carégories professionnelles concernées par la réglementation se trouvent toujours en début de ligne et sont au génitif.

Compte tenu des lacunes, nous reconstituons le schéma du tarif comme suit :

Le titre : Γνώμων τελωνικός τοῦ νόμου.

- 1) Γυαφικής (l. 5): l'impôt des foulons.
- 2) $\Pi \alpha \nu \tau \sigma \pi \omega \lambda \tilde{\omega} \nu$ (1. 8) : les marchands qui vendent de tout.
- 3) Κεραμέων (l. 12): les potiers.
- 4) $Oivo\pi\omega\lambda\tilde{\omega}v$ (1. 15): les marchands de vin.

Puis beaucoup plus loin:

- 5) É $\rho io\pi\omega\lambda\tilde{\omega}\nu$ (1. 32) : les marchands de laine.
- 6) Νεμροτά $\varphi \omega v$ (1. 36): les croque-morts.

Bulletin, t. LXXI.

24

Les catégories de personnes représentées sont très diverses mais il y a beaucoup de commerçants. Si à la rigueur les potiers et les croque-morts pourraient leur être assimilés, les foulons, eux, sont bien des ouvriers. On ne voit pas quel ordre préside à l'énumération de ces catégories.

D'après les lignes 5 à 11, il semble que le $\gamma \nu \dot{\omega} \mu \omega \nu$ considère au moins deux cas bien distincts pour chaque catégorie professionnelle :

- 1) la taxe mensuelle normale perçue dans le cadre de l' $\alpha\pi\alpha i\tau\eta\sigma is$ par le percepteur qui a pris l'impôt à ferme ($\delta \tau \epsilon \lambda \omega v\eta s$).
- 2) Une taxe exceptionnelle que les intéressés se sont engagés à verser dans certains cas, l'ἐπικλασμός, mot qui ne figure pas dans le texte mais que nous tirons de la forme ἐπικεκλακέναι. Une fois l'ἐπικλασμός est remplacé par l'ἐπιμερισμός, dans le cas des marchands de laine (1. 35).
- L. 5-11. Nous proposons la traduction suivante : « La taxe sur les foulons; à condition que le percepteur les leur réclame, chaque ouvrier, par mois, 4 drachmes; l'an 6 de Tibère César ils se sont engagés par écrit à s'imposer une contribution (taxe) extraordinaire proportionnelle ... tandis que l'an 6 de Néron (ils se sont engagés par écrit) à percevoir et à réclamer aux étrangers de passage une nouvelle contribution (?).

Les marchands qui vendent de tout; à condition que le percepteur les leur réclame, chaque échoppe, par mois, 4 drachmes; mais si elle vend aussi de l'huile, 6 drachmes; l'an 6 de Tibère César ils se sont engagés par écrit à percevoir sur eux-mêmes les 600 drachmes de l'impôt qu'ils se sont imposé comme une contribution (taxe) extraordinaire; comme eux, l'an 6, aussi les 7 marchands qui vendent de tout actuels qui sont par le tarif ».

L. 5. La γναφική ou κναφική, terme dont le sens précis est discuté, désigne visiblement ici la licence que les ouvriers foulons payaient individuellement. Le sens d'« atelier de foulon » que ce mot peut avoir ne convient pas ici (P. Hib. 200,4, III° s. av. J.-C., traduction de M. Turner). Cette taxe, payée par des individus auxquels l'Etat avait accordé le droit d'exercer cette industrie, probablement monopole d'Etat, est bien connue pour être perçue mensuellement (S. Le Roy Wallace, Taxation in Egypt, p. 200). Son montant est connu et discuté pour les III° et III° s. p.C. en divers lieux d'Egypte (ibid., p. 200-201). Un ostracon publié

par Wilcken et daté par lui de la fin du II^e s. p.C. fait état du chiffre de 2 drachmes (WO II, 1487) qui serait étonnant mais Wallace fait justement remarquer que la provenance du document est inconnue (op. cit., p. 201). La taxe sur le tissage, mieux connue, était le plus souvent de 4 ou 8 drachmes par mois à Thèbes (op. cit., p. 196).

La clause $\dot{\epsilon}\varphi$ ' $\ddot{\phi}$ ἀπαιτήσει ὁ τελώνης doit signifier que seuls sont astreints à payer les gens dont les noms figurent sur les listes des percepteurs, les ἀπαιτήσιμα; les τελῶναι, de même que plus loin leurs aides, les $\dot{\epsilon}\gamma\lambda$ ήμπτορες, avaient reçu à ferme de l'administration romaine la perception de toutes sortes d'impôts indirects (Le Roy Wallace, op. cit., p. 288).

Έκαστον ἄνδρα doit être compris comme «chaque ouvrier adulte». Pour ce sens voir, par exemple, les *Greek Ostraca in the Bodleian Library* de J.G. Tait et Cl. Préaux (I et II, passim).

Pour le montant de 4 drachmes voir ci-dessous la même somme réclamée aux marchands qui vendent de tout et notre commentaire (1. 8).

D'une manière générale, pour la perception des impôts en argent à Thèbes, à l'époque romaine, voir S. Le Roy Wallace, op. cit., p. 300 à 304.

Επιπεπλαπέναι. Le terme revient plusieurs fois dans le texte comme complément de χειρογραφεῖν (l. 10, 11, [37]). Cet infinitif parfait ne peut être que celui d'ἐπιπλάω. Or ce verbe est inconnu des documents grecs d'Egypte à l'exception du P. Philadelphie 1, 47 où il est question d'un notable qui a procédé à une attribution exceptionnelle des terres dans un moment difficile. M. J. Scherer souligne que le verbe *ἐπιπλάω n'est pas attesté mais que « les papyrus mentionnent fréquemment les ἐπιπλασμοί, charges extraordinaires pesant sur la terre » (J. Scherer, Papyrus de Philadelphie, note à la 1. 47, p. 33-34). Or c'est bien de

Bulletin, t. LXXI. 25

l'ἐπικλασμός qu'il faut partir pour expliquer ἐπικεκλακέναι (cf. l. 34-35, un passage parallèle au nôtre où ἐπιμεμερικέναι, infinitif parfait correspondant à l'ἐπιμερισμός, est aussi complément de χειρογραφεῖν). L'ἐπικλασμός, défini jadis par Preisigke comme une « Steuerart (?) » (Fachwörter, p. 85), est connu aujourd'hui par une douzaine de références. Il est associé aux ἐπιμερισμοί dans plusieurs documents du IIIe s. p.C. (P. Oxy. 1208,21; 1638; 1700; 1704). H.I. Bell traduit le terme par « requisitions » (Registration of a chirograph of sale, in JEA 25, 1939, p. 53 = SB 8971,12). Le contexte est le même dans les BGU 920,24 (fin du H^c s.) et P. Oxy. 2284, B, 12 (IIIe s.). Plus proches de la date de notre inscription sont les P. Tebtynis 391,17 sqq. (99 p.C.) et 470 (111-112 p.C.) où le mot est traduit par « extra levy » et d'où il ressort qu'il s'agissait de levées spéciales faites par intervalles et non de charges annuelles. Ailleurs, à Tebtynis, le mot est traduit par « additional dues » (P. Tebtynis 373,12, 110-1 p.C.). Ces levées se faisaient, comme ici, dans le cadre de l'àπαίτησιs, puisque dans un village déserté elles ne peuvent plus avoir lieu et l'ἐπικλ() ne se monte qu'à 6 drachmes (P. Soc. Ital. 105, sans date). Il ressort enfin du P. Oxy. 899,9 (200 p.C.) que c'est le préfet lui-même qui ordonnait les ἐπικλασμοί et ce n'est pas étonnant pour des levées extraordinaires. Il faut donc comprendre notre passage comme suit : ils (= les fermiers) ont pris l'engagement de procéder à une levée extraordinaire proportionnelle à l'impôt professionnel. Le sujet du pluriel ἐγειρογράφησαν ne peut désigner que les fermiers. La 1. 7 le confirme puisqu'èγλαβόντες ne peut se rapporter qu'à ces derniers ou à leurs aides, les ἐγλήμπτορες.

L. 7. Après l'an 6 de Tibère, voici l'an 6 de Néron. Pour le datif $\tau \tilde{\omega}$, cf. 1. 26. Si l'an 6 de Tibère, 19/20 p.C., est bien une année de recensement et explique le rappel d'une lointaine déclaration ($\chi \epsilon \iota \rho \delta \gamma \rho \alpha \varphi o v$), l'an 6 de Néron, 59/60 p.C., n'en est pas une puisque le recensement avait lieu tous les 14 ans. Or l'an 90 est une année de recensement et le 22 Kaisareion = Mesorê nous sommes à la veille de la nouvelle année.

La taxe sur les étrangers de passage est bien connue. En fait, il s'agissait ici des étrangers de passage qui résident un certain temps dans le nome. Le $\tau \dot{\epsilon} \lambda os \ \dot{\epsilon} \pi \iota \xi \dot{\epsilon} \nu \omega \nu$ était perçu par des « inspecteurs » spécialement préposés à cet office (Le Roy Wallace, op. cit., p. 278). Le montant de cette taxe variait en 32/33 p.C. à Thèbes entre 1 et 2 drachmes par mois (O. Meyer 31 et 32). Ce qui est étonnant, si toute-

fois le mot est bien lu, c'est que l'on perçoive une $\pi\rho\delta\sigma\delta$ os de ces étrangers et non un $\tau\dot{\epsilon}\lambda\sigma$ os. Mais le $\tau\dot{\epsilon}\lambda\sigma$ os c'est la règle et « une nouvelle contribution » c'était sans doute une taxe extraordinaire, comparable à l' $\dot{\epsilon}\pi\iota\kappa\lambda\alpha\sigma\mu\dot{\delta}s$.

L. 8-9. Les marchands qui vendent de tout paient, comme les foulons, 4 drachmes par mois. En fait, cette taxe est perçue par échoppe; on connaît un παντοπωλικόν ἐργαστήριον au I^{er} s. p.C. (*P. Soc. Ital.* 692).

Le τέλος ἐργαστηρίου est attesté à Thèbes, l'an 1 de Domitien, pour l'échoppe d'un marchand de légumes cuits et son montant est, comme ici, de 4 drachmes par mois (J.G. Tait et Cl. Préaux, op. cit., 985 et note; un autre exemple de cette taxe en 128 p.C., op. cit., 1062). Il est intéressant de voir que si ces mêmes marchands vendaient de l'huile, la taxe était majorée de 50% par mois, passant de 4 à 6 drachmes. La taxe sur la vente de l'huile était donc de 2 drachmes par mois. Pour le monopole de l'huile, voir Le Roy Wallace, op. cit., p. 184 sqq.

Wilcken a recencé des montants de taxes professionnelles dans l'Arsinoïte (*Arch. f. Pap.* V, 274). Les marchands d'huile paient 96 drachmes et les foulons 192 par an, c'est-à-dire 8 et 16 par mois; les foulons paient donc comme ici le double (4) de ce que paient les marchands d'huile (2).

L. 9-10. Ici encore le sujet du verbe principal n'est pas clair mais ce sont sans doute les marchands qui vont s'imposer ces $\hat{\epsilon}\pi in\lambda\alpha\sigma\mu\nu i$. La répétition du réfléchi confirme le caractère extraordinaire de cette levée que « spontanément » des gens s'imposent à eux-mêmes. Nous apprenons que le total de la somme à encaisser ($\epsilon i\sigma\pi\rho\alpha\xi\iota s$), au titre de l'impôt, sur les marchands qui vendent de tout, est, compté par échoppes, de 600 drachmes par an pour le nome.

L. 10-11. La catégorie des oi àvà $\chi \tilde{\epsilon} \tilde{\iota} \rho \alpha \pi \alpha \nu \tau \sigma \pi \tilde{\omega} \lambda \alpha \iota \ \tilde{\zeta}$, « les 7 marchands qui vendent de tout actuels » est assimilé à celle des $\pi \alpha \nu \tau \sigma \pi \tilde{\omega} \lambda \alpha \iota$ ordinaires. Les 7 marchands sont ceux qui vendent aussi de l'huile comme un rapide calcul nous le montre. Ils doivent, comme les premiers, 600 drachmes mais ils n'arrivent qu'à la somme de 504 drachmes ($\langle \varphi \delta \rangle$). Comme ils paient 6 drachmes par mois et qu'ils sont au nombre de 7 c'est bien à ce chiffre qu'on aboutit (chacun de ces 7 marchands paie 72 drachmes par an et $72 \times 7 = 504$). Les 96 drachmes qui restent sur les 600 dues ($\tau \alpha s \delta \epsilon \lambda o \iota \pi \alpha s \vartheta \varsigma$) ils les verseront au titre de $1'\tilde{\epsilon}\pi \iota \iota \lambda \alpha \sigma \iota \omega \delta s$.

Le sens d'àvà $\chi \varepsilon i \rho \alpha$ qui fait difficulté s'éclaire par le contexte. L'expression s'applique tant au temps en cours qu'aux intérêts et aux rentrées courants (F. Preisigke, WB II, s.v. 1), p. 726 et E. Kiessling, WB IV, 1, àva, 3), p. 112). A notre connaissance, il n'y a pas d'exemple où àvà $\chi \varepsilon i \rho \alpha$ s'applique à des personnes mais il faut certainement comprendre qu'il s'agit des seuls 7 marchands qui ont actuellement le droit de tout vendre et même de l'huile. Ces 7 marchands verraient leurs charges extraordinaires divisées en deux parts, 504 drachmes et le reste, 96, si toutefois nos restitutions sont exactes.

L. 12-14. Le début de ce 4^e paragraphe est marqué par un grand Δ .

Ces trois lignes concernent les potiers. La répétition au début de la 1. 12 de $ne\rho[\ldots]$ est sans doute une faute du lapicide. C'est à partir des potiers que le $\gamma\nu\omega\mu\omega\nu$ invoque une habitude dans le montant de l'impôt. L'expression « selon l'habitude » qui reviendra plusieurs fois dans le texte (pour les marchands de laine, 1. 32, et les croque-morts, 1. 36, en particulier) veut sans doute dire que pour ces catégories professionnelles il n'y a pas de changement et qu'ils vont continuer à payer, comme avant le nouveau tarif, une somme inchangée.

Notre texte nous revèle un $\tau ελώνης κεραμέων$. On ne connaît pas ailleurs de fermier pour les potiers. Seul un $\tau έλεσμα κεραμέων$ est mentionné par Wallace dans un chapitre consacré aux impôts des potiers (op. cit., p. 203-204, Potter's tax). Il faut rapprocher ce fermier de ses collègues bien attestés pour d'autres métiers, les $\tau ελῶναι γερδίων$, iματιοπωλῶν etc..., et étudiés par Wallace (op. cit., p. 195 et 302-303).

La clause relative à l'an 6 de Tibère n'épargne pas les potiers. Le texte est très lacunaire mais on comprend qu'eux aussi se sont engagés à payer des $\dot{\epsilon}\pi\iota\kappa\lambda\alpha\sigma\mu$ oi (le mot ne semble pas figurer dans le texte) ou d'autres taxes ($\tau\dot{\alpha}s$ $\dot{\epsilon}\pi\iota\kappa\epsilon\iota\mu$ [$\dot{\epsilon}\nu\alpha s$? 1. 13).

Dans la suite le texte diffère des paragraphes précédents car le basilicogrammate intervient. On lit en effet : «... jusqu'à ce que le basilicogrammate ...». Ce fonctionnaire était l'assistant du stratège dans toutes les affaires concernant la perception et tous les fermiers et autres percepteurs lui rendaient des comptes, à lui ou au stratège (Wallace, op. cit., p. 294). Le basilicogrammate avait donc autorité tant sur le $\tau \epsilon \lambda \acute{\omega} v \eta s$ que sur les potiers et c'est à une décision de ce personnage que notre phrase fait allusion.

Pour finir le texte évoque ce qui résulte du travail des potiers, de leur $\tilde{\epsilon}\rho\gamma\alpha\sigma l\alpha$ et nous lisons le chiffre de 500 drachmes ($\zeta\Phi$). Ce sigle se trouve dans la liste des « signs and abbreviations » de J.G. Tait (op. cit., I, p. IX) sous la forme $\frac{\epsilon}{2}$. Ce chiffre de 500 est voisin des 600 drachmes des $\pi\alpha\nu\tau\sigma\pi\tilde{\omega}\lambda\alpha\iota$.

L. 15-16. Les marchands de vin, eux-aussi, conservent leur statut précédent, « selon l'habitude » (restitution d'après les l. 12, 32, 36). Il ne s'agit pas ici du fameux τέλος οἴνου qui frappe les vignobles et les viticulteurs (Wallace, op. cit., p. 63-64) mais de la taxe perçue par les fermiers sur les marchands de vin. Ce fermier doit être un τελώνης οἰνοπωλῶν, collègue de celui des potiers, tisserands etc... bien qu'à notre connaissance ce titre soit inconnu. Wallace signale pour la seconde moitié du IIIe siècle un arriéré de 32 drachmes dû par un marchand de vin et une taxe de 16 et 18 drachmes par mois payée par des marchands de bière (op. cit., p. 209).

Les marchands de vins sont, comme les potiers, soumis à une décision du basilicogrammate (l. 13-14). Le mot $\kappa \epsilon \rho \acute{\alpha} \mu \iota o \nu$ indique peut-être que la taxe sur la vente du vin est perçue par $\kappa \epsilon \rho \acute{\alpha} \mu \iota o \nu$, mesure imprécise utilisée tant pour le vin que pour d'autres liquides.

Il faut mettre la $\delta\iotaoln\eta\sigma\iota s$ (l. 16) en rapport avec le basilicogrammate. Le mot est intéressant : il prouve au moins que les taxes perçues sur le commerce du vin étaient finalement versées à la $\delta\iotaoln\eta\sigma\iota s$. Pour les taxes qui étaient du ressort de la $\delta\iotaoln\eta\sigma\iota s$, voir Wallace : op. cit., p. 232-233. La nôtre n'y figure pas.

L. 18. Première mention d'un $\hat{\epsilon}\gamma\lambda\dot{\eta}\mu\pi\tau\omega\rho$. Le singulier indique qu'il s'agit du fonctionnaire préposé à l'encaissement d'une taxe en particulier, celle des marchands de vin (cf. $1'\hat{\epsilon}\gamma\lambda\dot{\eta}\mu\pi\tau\omega\rho$ $\gamma\epsilon\rho\delta l\omega\nu$ $u\alpha l$ $\ddot{\alpha}\lambda\lambda\omega\nu$ in Wallace, op. cit., p. 309, 315). Il est intéressant de voir que Wallace ne connaît pas $d'\hat{\epsilon}\gamma\lambda\dot{\eta}\mu\pi\tau\omega\rho$ pour Thèbes (ibid., p. 300-304). D'après le rôle joué par ces personnages dans d'autres nomes, en particulier comme subordonnés des épitérètes, il semble qu'ils aient surtout été des encaisseurs (ibid., p. 309, 315, 317).

L. 19. « à l'encontre du tarif ». Ce passage très mutilé est sans doute une allusion à des infractions éventuelles.

L. 19-20. Après $\tau \tilde{\eta} s \tau \iota \mu \tilde{\eta} s : \varkappa \alpha [$. ou $.\beta \alpha [$. ? Quoi qu'il en soit, ce prix est d'un statère et d'une obole $(\partial \beta o \lambda \partial [\nu \ \tilde{\epsilon}] \nu \alpha$ est probable). Le statère est le terme propre de la tétradrachme dans l'Egypte romaine mais il est rare. La drachme elle-même valait dans l'Egypte romaine en principe 6 oboles mais pouvait être comptée 6,5 voire 7 oboles (West and Johnson, *Currency in Roman and Byzantine Egypt*, p. 7-10 et 65). La somme dont il est question ici, 4 drachmes et 1 obole, 4 drachmes et 1/6, est donc proche de la taxe de 4 drachmes payée par les foulons et les marchands qui vendent de tout.

A la fin de la ligne, restituer |ου κ ατά του | γνωμονος?

L. 21.
$$\tau[o]\ddot{v} \mu \eta v \delta[s?$$

L. 22. On pense pour $\bar{\rho}[...]$ $\alpha\nu\partial\rho[...]$. à une nouvelle catégorie professionnelle à cause de «selon l'habitude» et par analogie avec le début des lignes 12, 32 et 36. La dernière lettre devant $n\alpha\tau\dot{\alpha}$ pourrait être N, donc la fin d'un génitif pluriel. Cependant le seul ρ surmonté d'un trait dans le texte est celui d' $n\mu\varepsilon\bar{\rho}\alpha\varepsilon$ (l. 29). Nous proposons de restituer, par analogie avec le début de la 1. 29: $\tau o\tilde{\nu} \mu n\nu \delta[s \dot{n}\mu\dot{\varepsilon}/\bar{\rho}[\alpha s]$.

Le problème posé par $\alpha v \delta \rho [...] v$ reste entier. A $v \delta \rho \omega v$ est trop court, les mots en $\alpha v \delta \rho (\alpha v \tau - \text{sont trop longs})$. Nous avons pensé à lire $\alpha v \alpha i$ ou $\alpha v \alpha \beta$ mais sans résultat. La suite se comprend plus facilement : « selon l'habitude, des drachmes de cuivre : tant » $(\chi \alpha \lambda \kappa o \tilde{v} < .)$.

L. 22-23. Il semble qu'il faille écarter le découpage suivant : $\frac{\partial \pi \alpha \iota \tau \varepsilon \tilde{\iota} \nu \varepsilon \kappa [\rho o]}{\tau \alpha \phi \eta}$.

Par analogie avec les passages parallèles, restituer une somme en drachmes devant $\dot{\varepsilon}\pi\dot{\iota}$ $\delta\dot{\varepsilon}$ $\tau o\tilde{\upsilon}$...

L'infinitif parfait $nexelpoypa \phi nnéval$, dont le sujet est oi eyàn $\mu n \tau opes$, remplace les formes personnelles du verbe.

L. 24. A Thèbes $\delta \iota \alpha \beta \alpha l \nu \epsilon \iota \nu$ signifie exactement « traverser le Nil pour aller sur la rive gauche ». Peut-être s'agit-il de gens qui se sont déplacés ainsi cette année.

L. 25. $+ \angle$ peut-être lu + (un sigle, par exemple $\pi\nu\rho o\tilde{\nu}$) et \angle ou $\psi\angle$. Le sigle \angle revient trois fois dans le texte, dont deux fois après la suite $\varphi\iota$ (l. 26, 38). En principe il signifie $\frac{1}{2}$. On peut donc comprendre : une demi-artabe de blé ou 700 $\frac{1}{2}$. Le voisinage immédiat du ricin n'exclut pas la première de ces interprétations.

Le ricin était cultivé en Thébaïde dès le IIIe s. av. J.-C. et il l'était encore à l'époque romaine (M. Schnebel, Die Landwirtschaft im Hellenistischen Ägypten, p. 200-201). Il faut probablement restituer $\kappa\rho\delta\tau\omega\nu[\sigma]s[$ et une quantité. Le ricin est bien attesté dans les ostraca thébains où on trouve $\kappa\rho\delta($) ou $\kappa\rho\delta\tau\omega\nu\sigma s$ suivis d'un chiffre en général. Signalons pour le Ier (?) s. p.C. des fermiers de l'impôt qui reconnaissent avoir reçu un $\tau\dot{\epsilon}\lambda(\sigma s)$ $\dot{\epsilon}\xi\alpha\gamma\delta(\nu\tau\omega\nu)$ $\kappa\rho\delta($) $\delta\nu\omega(\nu)$ β (O. Tait 1086) et un reçu où figurent des quantité d'orge et de ricin, en l'an 30 (O. Tait 1171).

L. 26. Pour le datif $\tau \tilde{\varphi}$, cf. l. 7. Le groupe $\mu \pi \varphi \iota \angle$ fait difficulté. $\varphi \iota \angle$ se résoud fort bien en 510 $\frac{1}{2}$. Mais que faire de $\mu \pi$ en fin de mot?

Il faut sans doute corriger en ἐχειρογράφησαν et comprendre ἐαυτούs. Διατράφειν, dont le τ est très net, doit être lu διαγράφειν. Le sens de ce passage pourrait être : « L'an 6 de Tibère César 510 $\frac{1}{2}$ ils se sont engagés par écrit à payer de leur poche le total susdit ».

 $\Delta \iota \alpha \gamma \rho \dot{\alpha} \varphi \epsilon \iota v$, est le terme technique pour désigner un paiement quelconque au titre de l'impôt et c'est par $\delta \iota \dot{\epsilon} \gamma \rho \alpha \psi \epsilon$ que commencent d'innombrables reçus sur ostraca. Le total susdit est probablement 510 ½. Nous retrouvons dans cette phrase l'idée de payer de sa personne, à ses frais, une charge extraordinaire, une levée exceptionnelle.

L. 28. La mention des $\partial \psi o \lambda \delta \gamma \iota \alpha$ est intéressante. Le terme ne semble attesté qu'une seule fois, dans un tarif de la fin du I^{er} s. p.C., donc de l'époque de notre inscription, probablement du Delta, qui fixe les taxes douanières perçues sur les marchandises importées de l'étranger (*P. Lond.* III, 856, p. 91, 1. 22, 24, 28). Cette taxe ad valorem est la plupart du temps de 2 oboles pour 1 tétradrachme, le statère de notre inscription. Selon Wallace ces $\partial \psi o \lambda \delta \gamma \iota \alpha$ seraient des échantillons prélevés sur des bateaux effectuant des transports de marchandises sur des rivières ou des canaux (op. cit., p. 270-271). Or ces $\partial \psi o \lambda \delta \gamma \iota \alpha$ sont des échantillons d'huile et d'huile de ricin (*P. Lond. cit.* 1. 28-29). Malheureusement notre passage ne

permet pas de déterminer de quelle denrée ce sont les échantillons ni de quelle taxe ils étaient frappés.

- L. 29. $\eta \mu \varepsilon \bar{\rho} \alpha s$ ou $\eta \mu \varepsilon \bar{\rho} (\alpha s)$. et un chiffre.
- L. 30. Découper $\gamma \eta s \ \omega[s] \ \epsilon i \ \eta \mu \epsilon \rho \alpha s < \iota : \dots$ comme si, par jour, 10 drachmes »?

Nous proposons de restituer dans la suite : $\dot{\omega}s$ $\dot{\delta}\dot{\epsilon}$ oi $\dot{\alpha}v\epsilon\pi[i\kappa\rho\iota\tau\sigma\iota$ $\tau\tilde{\omega}v$ $\dot{\alpha}]v\dot{\alpha}$ $\chi\epsilon\tilde{\iota}\rho\alpha$ $\dot{\alpha}v\delta\rho\tilde{\omega}v$ $v\bar{\epsilon}[$ et de comprendre, par analogie avec la fin de la l. 10 : « comme ceux qui ne figurent pas sur les listes d' $\dot{\epsilon}\pi i\kappa\rho\iota\sigma\iota s$, les 55 hommes actuels . . . ». Notre restitution est fondée sur le fait que dans un tarif fiscal, il est naturel de trouver des $\dot{\alpha}v\epsilon\pi i\kappa\rho\iota\tau \iota \iota$, gens qui constituent, pour des raisons variables, une catégorie particulière de contribuables (Wallace, op. cit., p. 114 et 314).

L. 31. $< \frac{7}{5} \psi =$ « drachmes 1 talent et 700 », c'est-à-dire 6700 drachmes. Le sigle du talent qui puisse le plus se rapprocher de celui-ci figure dans la liste de Viereck, Ostraca Strasbourg, p. XI.

 $\varepsilon \gamma / \delta \varepsilon / \tau \eta s / \upsilon \pi \varepsilon \mu o \upsilon / \gamma \varepsilon \gamma o \upsilon \upsilon \alpha s$ fait difficulté. Cette suite est encore ce qu'on lit le mieux, mais on ne voit naturellement pas ce que le pronom de la 1^{re} personne vient faire ici. Même en supposant une faute du lapicide on aboutit à $\varepsilon \gamma \delta \varepsilon \ldots \varepsilon \mu o \upsilon$ mais aucun mot en $-\varepsilon \mu o s$ ou $-\varepsilon \mu o \upsilon$ ne convient.

L. 32-35. Les marchands de laine paieront la taxe professionnelle habituelle. C'est ce que paient des ἐριοκάππ(ηλοι) en versant 48 drachmes par an, donc 4 par mois (Wallace, op. cit., p. 211). Plus loin il est question de la tonte à laquelle étaient préposés les ἐριοκάρται qui figurent, en même temps que les marchands de laine, dans les tax-rolls de Karanis et y paient comme eux 12 drachmes (ibid., p. 211). τῶν δὲ λοιπῶν...: il s'agit d'une somme en drachmes (cf. l. 11 et notre commentaire).

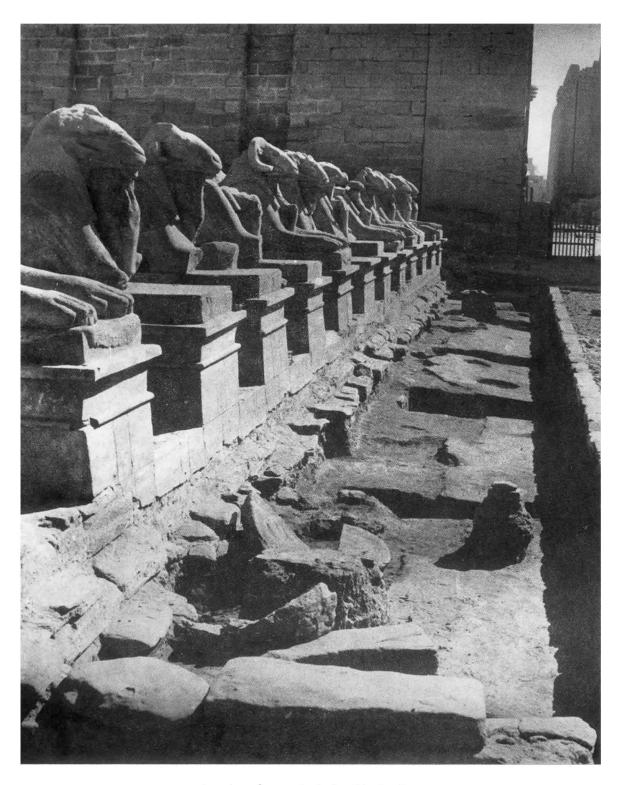
πεται: fin de verbe. Il s'agit d'une activité du fermier mais laquelle?

C'est à propos des marchands de laine que nous trouvons la mention non plus d'un ἐπικλασμός mais d'un ἐπιμερισμός. « Ils ont déclaré qu'ils prélèveraient sur eux-mêmes le montant d'un ἐπιμερισμός proportionnel à l'habituel, depuis Mésorê....». Pour πρὸς ἀνάλογον suivi d'un génitif, cf. SB 7612,24, II°-III° s.

Il s'agit d'une fourniture exceptionnelle soit en nature, en l'occurrence de laine, soit en argent (cf. Wallace, op. cit., p. 27). Le mois de Mésorê est justement celui où notre tarif est promulgué. Il ne s'agit certainement pas d'èniuspiquol de terres à cultiver (ibid., p. 21-22). Pour ces derniers, voir un article de M. G. Pæthke in Arch. f. Pap. XIX, 1969, p. 77 sqq. qui annonce EPIMERISMOS dans les Papyrologica Bruxellensia 8, que nous n'avons pu consulter.

Ce verbe qui correspond à ἐπικεκλακέναι et qui se trouve précisément dans le *P. Philadelphie* 1,53 où nous avons l'unique mention d'ἐπικλάω, démontre clairement, s'il en était encore besoin, la similitude qui existe entre ces deux charges extraordinaires que sont les ἐπικλασμοί et les ἐπιμερισμοί.

L. 36. Les croque-morts. On connaît un τέλος νεκροτάφων, une taxe sur les enterrements ou les croque-morts, à Thèbes, en 8 p.C. (O. Tait 51, p. 160). Voir aussi le τέλος ταφῶν (Wallace, op. cit., p. 284). A Oxyrhynchos, au 1^{er} s. p.C., des τελῶναι ont sans doute eu à ferme les taxes sur les enterrements (ibid., p. 315). Nos croque-morts, eux aussi, se sont engagés à lever une taxe extraordinaire sur eux-mêmes. Au lieu d'è πικεκλακέναι on pourrait aussi restituer è πιμεμερικέναι.



Les deux fragments de la stèle in situ.



Le ΓΝΩΜΩΝ ΤΕΛΩΝΙΚΟΣ.



Le « latex ».